

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : 2 955 300

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : 10 00233

⑤1 Int Cl⁸ : B 60 N 2/68 (2006.01), B 60 N 2/48

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 21.01.10.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 22.07.11 Bulletin 11/29.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : CENTRE D'ETUDE ET DE RECHER-
CHE POUR L'AUTOMOBILE Société par actions simpli-
fiée — FR.

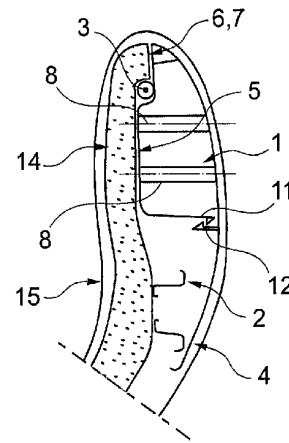
⑦2 Inventeur(s) : CARPENTIER ALAIN et PATTE
DAMIEN.

⑦3 Titulaire(s) : CENTRE D'ETUDE ET DE RECHER-
CHE POUR L'AUTOMOBILE Société par actions simpli-
fiée.

⑦4 Mandataire(s) : STRATO-IP.

⑤4 COQUE D'HABILLAGE DE L'ARRIERE D'UNE ARMATURE DE DOSSIER DE SIEGE DE VEHICULE
AUTOMOBILE.

⑤7 L'invention concerne une coque (1) d'habillage de l'ar-
rière d'une armature (2) de dossier de siège (13) de véhicu-
le automobile, ladite armature comprenant une
excroissance (3) supérieure formant zone d'appui-tête, ladi-
te coque étant à base de matériau plastique moulé, ladite
coque comprenant un panneau (4) d'habillage de ladite ar-
mature, ladite coque comprenant en outre un bloc (5) issu
de matière d'un bord supérieur dudit panneau, la zone de
liaison entre ledit bloc et ledit panneau étant amincie de sor-
te à former charnière (6) souple permettant audit bloc d'être
rabattu vers l'avant en regard dudit panneau, une fois ledit
panneau monté sur ladite armature, afin de former un volu-
me d'appui-tête saillant vers l'avant par rapport audit pan-
neau.



FR 2 955 300 - A1



L'invention concerne une coque d'habillage de l'arrière d'une armature de dossier de siège de véhicule automobile et un siège comprenant une telle coque.

5 Il est connu de réaliser une coque d'habillage de l'arrière d'une armature de dossier de siège de véhicule automobile, ladite armature comprenant une excroissance supérieure formant zone d'appui-tête, ladite coque étant à base de matériau plastique moulé et étant sous la forme d'un panneau d'habillage de ladite armature.

10

Dans un siège pourvu d'une telle coque, il est généralement nécessaire de prévoir un bloc disposé à l'avant de l'excroissance supérieure, afin de former un volume d'appui-tête saillant vers l'avant par rapport à ladite excroissance, ceci afin d'assurer une sécurité optimale du passager en regard du « coup du lapin ».

15

Un tel bloc peut être sous la forme d'un pavé rapporté, ledit pavé étant notamment à base de mousse sensiblement rigide, par exemple à base de polyuréthane, ou d'un matériau expansé tel qu'un polypropylène expansé.

20

Il en résulte une complexification de la fabrication du siège, puisqu'il faut prévoir des moyens spécifiques de réalisation du bloc et une opération de montage spécifique dudit bloc.

25

L'invention a pour but de pallier ces inconvénients.

30

A cet effet, et selon un premier aspect, l'invention propose une coque d'habillage de l'arrière d'une armature de dossier de siège de véhicule automobile, ladite armature comprenant une excroissance supérieure formant zone d'appui-tête, ladite coque étant à base de matériau plastique moulé, ladite coque comprenant un panneau d'habillage de ladite armature, ladite coque comprenant en outre un bloc issu de matière d'un bord supérieur dudit panneau, la zone de liaison entre ledit bloc et ledit panneau étant amincie de

sorte à former charnière souple permettant audit bloc d'être rabattu vers l'avant en regard dudit panneau, une fois ledit panneau monté sur ladite armature, afin de former un volume d'appui-tête saillant vers l'avant par rapport audit panneau.

5

Dans cette description, les termes de positionnement dans l'espace (haut, supérieur, transversal, latéral, avant, arrière, vertical, horizontal, longitudinal,...) sont pris en référence à la coque et au siège disposés dans le véhicule.

10

L'agencement proposé permet de simplifier notablement la fabrication du siège, puisque le bloc est intégré à la coque et puisque sa mise en place se fait par simple rabattement.

15

Selon un deuxième aspect, l'invention propose un siège pourvu d'une telle coque.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui suit, faite en référence aux figures jointes dans lesquelles :

20

- la figure 1 est une représentation schématique en perspective éclatée d'un siège pourvu d'une coque selon une réalisation,
- la figure 2 est une vue partielle en coupe verticale longitudinale du siège de la figure 1 une fois monté.

25

En référence aux figures, on décrit une coque 1 d'habillage de l'arrière d'une armature 2 de dossier de siège 13 de véhicule automobile, ladite armature comprenant une excroissance 3 supérieure formant zone d'appui-tête, ladite coque étant à base de matériau plastique moulé - notamment par injection d'un thermoplastique tel que du polypropylène -, ladite coque comprenant un panneau 4 d'habillage de ladite armature - ici sous forme de cadre -, ladite coque comprenant en outre un bloc 5 issu de matière d'un bord supérieur dudit panneau, la zone de liaison entre ledit bloc et ledit panneau étant amincie de sorte à former charnière 6 souple permettant audit bloc d'être rabattu vers l'avant en regard dudit panneau, une fois ledit panneau monté sur ladite

30

armature, afin de former un volume d'appui-tête saillant vers l'avant par rapport audit panneau.

5 Selon la réalisation représentée, la charnière 6 est disposée en extrémité haute du panneau 4, afin d'être orientée selon un axe 7 horizontal transversal.

En variante non représentée, on peut prévoir d'autres dispositions de la charnière 6, par exemple située selon un axe latéral vertical.

10 Selon la réalisation représentée, le bloc 5 est sous forme d'une coquille à l'intérieur de laquelle étend au moins une nervure 8 de renfort, et en particulier ici plusieurs nervures. Un tel agencement permet de favoriser l'absorption d'énergie lors du choc de la tête du passager en regard du bloc 5. Bien
15 entendu, d'autres agencements peuvent être envisagés pour conduire au même résultat, par exemple en prévoyant des amorces de rupture.

Selon la réalisation représentée, le bloc 5 comprend au moins un évidement – non représenté - destiné à permettre le passage de l'excroissance 3 une fois le
20 panneau 4 monté sur l'armature 2 et ledit bloc rabattu, de sorte que ladite excroissance soit interposée entre ledit panneau et ledit bloc.

Selon la réalisation représentée, l'excroissance 3 comprend deux tiges 10, ce qui requiert deux séries d'évidements pour leur passage.

25 Selon la réalisation représentée, le bloc 5 comprend un moyen d'emboîtement 11 – ici sous forme de crochet - agencé pour pouvoir coopérer avec un moyen réciproque 12 prévu sur le panneau 4 lorsque ledit bloc est rabattu, afin d'assurer un verrouillage dudit bloc une fois rabattu.

30 En variante non représentée, le moyen réciproque 12 pourrait être prévu sur l'armature 2.

De façon non représentée, le panneau 4 comprend des moyens d'emboîtement sur l'armature 2.

5 On décrit à présent un siège 13 de véhicule automobile comprenant une coque 1 et une armature 2 de dossier comprenant une excroissance 3 supérieure formant zone d'appui-tête, le panneau 4 s'étendant en arrière de ladite armature, le bloc 5 étant rabattu vers l'avant de sorte que ladite excroissance soit interposée entre ledit panneau et ledit bloc, ledit bloc formant volume d'appui-tête saillant vers l'avant.

10

Selon la réalisation représentée, le siège 13 comprend une couche de rembourrage 14 de matériau élastiquement compressible recouvrant l'avant de l'armature 2 et du bloc 5, ladite couche pouvant être par exemple à base de mousse d'épaisseur comprise entre 20 et 30 mm en regard dudit bloc.

15

Selon la réalisation représentée, le siège 13 comprend une housse 15 de revêtement de la couche de rembourrage 14 et de l'arrière du panneau 4.

REVENDICATIONS

- 5 1. Coque (1) d'habillage de l'arrière d'une armature (2) de dossier de siège (13) de véhicule automobile, ladite armature comprenant une excroissance (3) supérieure formant zone d'appui-tête, ladite coque étant à base de matériau plastique moulé, ladite coque comprenant un panneau (4) d'habillage de ladite armature, ladite coque étant caractérisée en ce qu'elle comprend en outre un bloc (5) issu de matière d'un bord supérieur dudit panneau, la zone de liaison
10 entre ledit bloc et ledit panneau étant amincie de sorte à former charnière (6) souple permettant audit bloc d'être rabattu vers l'avant en regard dudit panneau, une fois ledit panneau monté sur ladite armature, afin de former un volume d'appui-tête saillant vers l'avant par rapport audit panneau.
- 15 2. Coque selon la revendication 1, caractérisée en ce que la charnière est disposée en extrémité haute du panneau, afin d'être orientée selon un axe (7) horizontal transversal.
- 20 3. Coque selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que le bloc (5) est sous forme d'une coquille à l'intérieur de laquelle étend au moins une nervure (8) de renfort.
- 25 4. Coque selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que le bloc (5) comprend au moins un évidement destiné à permettre le passage de l'excroissance (3) une fois le panneau (4) monté sur l'armature (2) et ledit bloc rabattu, de sorte que ladite excroissance soit interposée entre ledit panneau et ledit bloc.
- 30 5. Coque selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le bloc (5) comprend un moyen d'emboîtement (11) agencé pour pouvoir coopérer avec un moyen réciproque (12) prévu sur le panneau (4) lorsque ledit bloc est rabattu.

6. Coque selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le panneau (4) comprend des moyens d'emboîtement sur l'armature (2).
- 5 7. Siège de véhicule automobile comprenant une coque selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 et une armature (2) de dossier comprenant une excroissance (3) supérieure formant zone d'appui-tête, ledit siège étant caractérisé en ce que le panneau (4) s'étend en arrière de ladite armature, le bloc (5) étant rabattu vers l'avant de sorte que ladite excroissance soit interposée entre ledit panneau et ledit bloc, ledit bloc formant volume
10 d'appui-tête saillant vers l'avant.
8. Siège selon la revendication 7, caractérisé en ce qu'il comprend une couche de rembourrage (14) de matériau élastiquement compressible recouvrant l'avant de l'armature (2) et du bloc (5).
- 15 9. Siège selon la revendication 8, caractérisé en ce qu'il comprend une housse (15) de revêtement de la couche de rembourrage (14) et de l'arrière du panneau (4).



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 731385
FR 1000233

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	DE 198 27 563 A1 (BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG [DE]) 23 décembre 1999 (1999-12-23) * figures *	1	B60N2/68 B60N2/48
A	US 2006/152062 A1 (ARCHAMBAULT BRUNO [CA] ET AL ARCHAMBAULT BRUNO [CA] ET AL) 13 juillet 2006 (2006-07-13) * figures *	1	
A	FR 2 580 562 A1 (FORD FRANCE [FR]) 24 octobre 1986 (1986-10-24) * le document en entier *	1	
A	EP 0 916 287 A2 (COMPIN [FR]) 19 mai 1999 (1999-05-19) * figures *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B60N
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
30 juillet 2010		Cauderlier, Frédéric	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1000233 FA 731385**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **30-07-2010**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 19827563	A1	23-12-1999	EP 0972673 A2	19-01-2000

US 2006152062	A1	13-07-2006	CA 2491299 A1	20-06-2006
			CA 2530988 A1	20-06-2006

FR 2580562	A1	24-10-1986	DE 3514396 A1	23-10-1986
			GB 2174598 A	12-11-1986

EP 0916287	A2	19-05-1999	FR 2770983 A1	21-05-1999
